

Fiche de données de sécurité
selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 23.01.2024

Numéro de version 1

Révision: 23.01.2024

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/de l'entreprise

- **1.1 Identificateur de produit**
- **Nom du produit: LE VRAI PROFESSIONNEL MEDICAL BACTOPIN PLUS CONCENTRE**
- **1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées**
Utilisations identifiées :
Désinfectant
Utilisations déconseillées : aucune, à notre connaissance.
- **Emploi de la substance / de la préparation** : mélange
- **1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité**
- **Producteur/fournisseur:**
ACTION PIN
ZI de Cazalieu
CS 60030
40260 CASTETS
FRANCE
tel: 33-(0)-558550700
fax: 33-(0)-558550707
fds@action-pin.fr
- **Service chargé des renseignements:** Commercial
- **1.4 Numéro d'appel d'urgence** ORFILA (INRS) : + 33 (0) 1 45 42 59 59

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

- **2.1 Classification de la substance ou du mélange**
- **2.1.1 Classification selon le règlement (CE) n° 1272/2008**



GHS05 corrosion

Met. Corr.1 H290 Peut être corrosif pour les métaux.
Skin Corr. 1C H314 Provoque des graves brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.
Eye Dam. 1 H318 Provoque de graves lésions des yeux.



GHS09 environnement

Aquatic Acute 1 H400 Très toxique pour les organismes aquatiques.
Aquatic Chronic 3 H412 Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

- **2.2 Éléments d'étiquetage**
- **Etiquetage selon le règlement (CE) n° 1272/2008** Le produit est classé et étiqueté selon le règlement CLP.
- **Pictogrammes de danger**



GHS05 GHS09

- **Mention d'avertissement** Danger

(suite page 2)

FR

Fiche de données de sécurité

selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 23.01.2024

Numéro de version 1

Révision: 23.01.2024

Nom du produit: LE VRAI PROFESSIONNEL MEDICAL BACTOPIN PLUS CONCENTRE

(suite de la page 1)

· **Composants dangereux déterminants pour l'étiquetage:**

Chlorure de didécyl diméthyl ammonium
Monoéthanolamine

· **Mentions de danger**

H290 Peut être corrosif pour les métaux.

H314 Provoque des graves brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.

H410 Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

· **Conseils de prudence**

P260 Ne pas respirer les brouillards.

P260 Ne pas respirer les vapeurs.

P273 Éviter le rejet dans l'environnement.

P280 Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage.

P303+P361+P353 EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux): Enlever immédiatement tous les vêtements contaminés. Rincer la peau à l'eau/Se doucher.

P304+P340 EN CAS D'INHALATION: transporter la personne à l'extérieur et la maintenir dans une position où elle peut confortablement respirer.

P305+P351+P338 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.

P310 Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin

P501 Éliminer le contenu/réceptacle via un collecteur ou un organisme agréé.

· **2.3 Autres dangers**

· **PBT:** Non applicable.

· **vPvB:** Non applicable.

· **Détermination des propriétés perturbant le système endocrinien** Non applicable.

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

· **3.2 Mélanges**

· **Description:** Biocide.

· **Composants dangereux:**

CAS: 7173-51-5 Reg.nr.: 01-2119945987-15	Chlorure de didécyl diméthyl ammonium ⚠ Acute Tox. 3, H301; ⚠ Skin Corr. 1B, H314; Eye Dam. 1, H318; ⚠ Aquatic Acute 1, H400 (M=10); Aquatic Chronic 2, H411	6-7%
CAS: 67-63-0 EINECS: 200-661-7 Reg.nr.: 01-2119457558-25	propane-2-ol ⚠ Flam. Liq. 2, H225; ⚠ Eye Irrit. 2, H319; STOT SE 3, H336	1-1,6%
	Cetareth-25 ⚠ Eye Irrit. 2, H319	4-5%
CAS: 584-08-7 EINECS: 209-529-3 Reg.nr.: 01-2119532646-36	carbonate de potassium ⚠ Skin Irrit. 2, H315; Eye Irrit. 2, H319; STOT SE 3, H335	4-5%
CAS: 141-43-5 EINECS: 205-483-3 Numéro index: 603-030-00-8 Reg.nr.: 01-2119486455-28	Monoéthanolamine ⚠ Skin Corr. 1B, H314; ⚠ Acute Tox. 4, H302; Acute Tox. 4, H312; Acute Tox. 4, H332; STOT SE 3, H335; Aquatic Chronic 3, H412 Limite de concentration spécifique: STOT SE 3; H335: C ≥ 5 %	7-8%

· **Indications complémentaires:** Pour le libellé des phrases de risque citées, se référer à la rubrique 16.

FR

(suite page 3)

Fiche de données de sécurité

selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 23.01.2024

Numéro de version 1

Révision: 23.01.2024

Nom du produit: LE VRAI PROFESSIONNEL MEDICAL BACTOPIN PLUS CONCENTRE

(suite de la page 2)

RUBRIQUE 4: Premiers secours

- **4.1 Description des mesures de premiers secours**
- **Remarques générales:** Ne pas laisser les sujets sans surveillance.
- **Après inhalation:**
Donner de l'air frais, consulter un médecin en cas de troubles.
En cas d'inconscience, allonger en position latérale stable et appeler un médecin. Respiration artificielle en cas de respiration irrégulière ou d'arrêt respiratoire.
Appeler immédiatement un médecin ou un centre AntiPoison. Maintenir l'appareil respiratoire dégagé.
- **Après contact avec la peau:**
Enlever immédiatement les vêtements contaminés par le produit.
Laver immédiatement à l'eau et au savon et bien rincer.
Un traitement médical immédiat est nécessaire car les effets corrosifs cutanés non traités donnent des blessures qui guérissent lentement et difficilement.
Transporter immédiatement la victime à l'hôpital.
- **Après contact avec les yeux:**
Rincer les yeux, pendant plusieurs minutes, sous l'eau courante en écartant bien les paupières et consulter un spécialiste.
Enlever les lentilles de contact.
Même de petites éclaboussures dans les yeux peuvent provoquer des lésions irréversibles des tissus et une cécité.
- **Après ingestion:**
Consulter immédiatement un médecin.
Laisser à jeun. Ne pas faire vomir.
Si la personne est consciente, rincer la bouche.
Demander immédiatement conseil à un médecin.
- **4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés** Pas d'autres informations importantes disponibles.
- **4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires**
Traiter de façon symptomatique.

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

- **5.1 Moyens d'extinction**
- **Moyens d'extinction:**
Eau pulvérisée
Mousse résistant à l'alcool
Poudre d'extinction
- **Produits extincteurs déconseillés pour des raisons de sécurité:** Jet d'eau à grand débit
- **5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange**
L'échauffement ou l'incendie peut libérer des gaz toxiques.
Ne pas laisser pénétrer l'eau d'extinction contaminée dans les égouts ou les cours d'eau.
Produits de combustion dangereux : Oxydes d'azote (NOx)
Oxydes de carbone (Cox) Chlorure d'hydrogène (HCl)
- **5.3 Conseils aux pompiers**
- **Équipement spécial de sécurité:**
Équipement de protection individuel.
Porter un appareil de protection respiratoire.
- **Autres indications:** Récupérer à part l'eau d'extinction contaminée. Ne pas l'évacuer dans les canalisations.

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

- **6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence**
Éviter tout contact avec la peau et les yeux.
Sol particulièrement glissant du fait de la présence de produits répandus ou renversés.
Utiliser un équipement de protection individuelle.
Utiliser un appareil de protection respiratoire pour effectuer des opérations qui peuvent entraîner une exposition aux vapeurs du produit.

(suite page 4)

FR

Fiche de données de sécurité

selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 23.01.2024

Numéro de version 1

Révision: 23.01.2024

Nom du produit: LE VRAI PROFESSIONNEL MEDICAL BACTOPIN PLUS CONCENTRE

(suite de la page 3)

- **6.2 Précautions pour la protection de l'environnement**
En cas de pénétration dans les eaux ou les égouts, avertir les autorités compétentes.
- **6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage:**
Nettoyer soigneusement le lieu de l'accident. Les produits qui conviennent sont:
Eau
Recueillir les liquides à l'aide d'un produit absorbant (sable, kieselguhr, neutralisant d'acide, liant universel, sciure).
Evacuer les matériaux contaminés en tant que déchets conformément au point 13.
- **6.4 Référence à d'autres rubriques**
Afin d'obtenir des informations pour une manipulation sûre, consulter la rubrique 7.
Afin d'obtenir des informations sur les équipements de protection individuelle, consulter la rubrique 8.
Afin d'obtenir des informations sur l'élimination, consulter la rubrique 13.

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

- **7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger**
Ne pas mélanger avec d'autres produits.
Respecter les mesures de sécurité usuelles pour l'utilisation de produits chimiques.
Veiller à une bonne ventilation/aspiration du poste de travail.
Eviter la formation d'aérosols.
Éviter le contact avec la peau et les yeux.
Ne pas manger, fumer ou boire dans la zone de travail.
Pour éviter les renversements pendant la manipulation maintenir le flacon dans une cuvette métallique.
Eliminer l'eau de rinçage en accord avec les réglementations locales et nationales.
- **Préventions des incendies et des explosions:** Aucune mesure particulière n'est requise.
- **7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris les éventuelles incompatibilités**
- **Stockage:**
- **Exigences concernant les lieux et conteneurs de stockage:**
Conserver au frais et au sec dans des fûts bien fermés.
Ne conserver que dans l'emballage d'origine.
- **Indications concernant le stockage commun:** Ne pas stocker avec des acides.
- **Autres indications sur les conditions de stockage:** Tenir les emballages hermétiquement fermés.
- **Température maximale de stockage:** < 35°C
- **Température minimale de stockage:** > 5°C
- **7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)** Pas d'autres informations importantes disponibles.

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

· 8.1 Paramètres de contrôle

· Composants présentant des valeurs-seuil à surveiller par poste de travail:

CAS: 67-63-0 propane-2-ol

VME (FR) 400 ppm, 980 mg/m³ (15 min)

CAS: 141-43-5 MONOETHANOLAMINE

TWA 1 ppm - 2,5 mg/m³

STEL 3 ppm - 7,6 mg/m³

VME 1 ppm - 2,5 mg/m³

VLE 3 ppm - 7,6 mg/m³

· **DNEL**

2-aminoéthanol (CAS 141-43-5)

Travailleurs : Inhalation - Long terme - effets locaux: 3,3 mg/m³

Consommateurs : Inhalation - Long terme - effets locaux :2 mg/m³

Consommateurs: Oral(e) - Long terme - effets systémiques :3,75 mg/kg

Consommateurs : Dermale - Long terme - effets systémiques :0,24 mg/kg

Chlorure de didécyldiméthylammonium (CAS n°7173-51-5)

(suite page 5)

FR

Fiche de données de sécurité

selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 23.01.2024

Numéro de version 1

Révision: 23.01.2024

Nom du produit: LE VRAI PROFESSIONNEL MEDICAL BACTOPIN PLUS CONCENTRE

(suite de la page 4)

Travailleurs :Inhalation - Long terme - effets systémiques:5,39 mg/m3

Travailleurs:Inhalation - Aigu - effets systémiques:5,39 mg/m3

Travailleurs: Dermale-Long terme - effets systémiques:1,55 mg/kg

Travailleurs:Dermale Aigu - effets systémiques:1,55 mg/kg

Carbonate de potassium (CAS n°584-08-7)

Travailleurs:Inhalation - Long terme - effets locaux:10 mg/m3

Propane-2-ol (CAS n°67-63-0)

Travailleurs:Dermale - Long terme - effets systémiques:888 mg/kg

Travailleurs:Inhalation - Long terme - effets systémiques:500 mg/m3

Consommateurs:Dermale - Long terme - effets systémiques:319 mg/kg

Consommateurs:Inhalation - Long terme - effets systémiques: 26 mg/kg

• **PNEC**

2-aminoéthanol (CAS n°141-43-5)

Eau douce:0,085 mg/l

Sol:0,0367 mg/kg

Sédiment marin:0,0434 mg/kg

Sédiment d'eau douce:0,434 mg/kg

Station de traitement des eaux usées:100 mg/l

Utilisation/rejet intermittent(e):0,028 mg/l

Eau de mer:0,0085 mg/l

Chlorure de didécyl diméthylammonium (CAS n°7173-51-5)

Eau douce:0,002 mg/l

Eau de mer:0,0002 mg/l

Sédiment d'eau douce:2,82 mg/kg

Sédiment marin:0,28 mg/kg

Station de traitement des eaux usées:0,595 mg/l

Sol:1,4 mg/kg

Propane-2-ol (CAS n°67-63-0)

Eau douce:140,9 mg/l

Utilisation/rejet intermittent(e):140,9 mg/l

Eau de mer:140,9 mg/l

Station de traitement des eaux usées:2251 mg/l

Sédiment d'eau douce:552 mg/kg

Sédiment marin:552 mg/kg

Sol:28 mg/kg

Station de traitement des eaux usées:2251 mg/kg

• **Remarques supplémentaires:**

Le présent document s'appuie sur les listes en vigueur au moment de son élaboration.

• **8.2 Contrôles de l'exposition**

• **Contrôles techniques appropriés**

Prévoir des fontaines oculaires et une bonne ventilation dans les locaux où le produit est manipulé de façon constante et en grandes quantités.

• **Mesures de protection individuelle, telles que les équipements de protection individuelle**

• **Mesures générales de protection et d'hygiène:**

Respecter les mesures de sécurité usuelles pour l'utilisation de produits chimiques.

Tenir à l'écart des produits alimentaires, des boissons et de la nourriture pour animaux.

Retirer immédiatement les vêtements souillés ou humectés.

Eviter tout contact avec les yeux et avec la peau.

• **Protection respiratoire:**

En cas de formation de vapeurs, utiliser un respirateur avec un filtre homologué.

Appareil respiratoire avec filtre ABEK.

Respirateur avec un filtre à gaz (EN 141)

(suite page 6)

FR

Fiche de données de sécurité

selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 23.01.2024

Numéro de version 1

Révision: 23.01.2024

Nom du produit: LE VRAI PROFESSIONNEL MEDICAL BACTOPIN PLUS CONCENTRE

(suite de la page 5)

· Protection des mains:



Gants de protection obligatoires (EN 374)

Le matériau des gants doit être imperméable et résistant au produit.

· Matériau des gants

Le choix de gants appropriés dépend non seulement du matériau, mais aussi d'autres critères de qualité qui peuvent varier d'un fabricant à l'autre. Puisque le produit représente une préparation composée de plusieurs substances, la résistance des matériaux des gants ne peut pas être calculée à l'avance et doit, alors, être contrôlée avant l'utilisation.

Recommandé : caoutchouc nitrile

Gants de protection résistants aux produits chimiques (norme EN 374-1). Ils doivent être remplacés régulièrement et aux premiers signes de dégradation

Porter des gants de protection. temps de pénétration : > 480 min

· Temps de pénétration du matériau des gants

Le temps de pénétration exact est à déterminer par le fabricant des gants de protection et est à respecter.

· Protection des yeux/du visage



Lunettes de protection (EN 166)

Porter un écran-facial et des vêtements de protection en cas de problèmes lors de la mise en oeuvre.

· Protection du corps: Vêtements de travail protecteurs (EN 14605)

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

· 9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

· Indications générales.

· État physique

Liquide.

· Couleur:

Jaune clair

· Odeur:

Caractéristique

· Point de fusion/point de congélation:

Non déterminé.

· Point d'ébullition ou point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition

Non déterminé.

· Inflammabilité

Non déterminé.

· Limites inférieure et supérieure d'explosion

Sans objet.

· Point d'éclair:

68 °C

· Température d'auto-inflammation

Le produit ne s'enflamme pas spontanément.

· Température de décomposition:

Non déterminé.

· pH à 20 °C

12,9

· Viscosité à 20 °C:

30 mPa.s

· Viscosité cinématique à 20 °C

22,3 mm²/s (OCDE 114)

· Dynamique à 20 °C:

30 mPas

· Solubilité

· l'eau:

Entièrement miscible

· Coefficient de partage n-octanol/eau (valeur log)

Non déterminé.

· Pression de vapeur à 20 °C:

23 hPa

· Densité et/ou densité relative

· Densité à 20 °C:

1,050 g/cm³

· Densité relative. à 20 °C

1,050 g/cm³

· 9.2 Autres informations

Pas d'autres informations importantes disponibles.

(suite page 7)

FR

Fiche de données de sécurité

selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 23.01.2024

Numéro de version 1

Révision: 23.01.2024

Nom du produit: LE VRAI PROFESSIONNEL MEDICAL BACTOPIN PLUS CONCENTRE

(suite de la page 6)

- | | |
|---|--|
| <ul style="list-style-type: none"> · Aspect: · Forme: · Indications importantes pour la protection de la santé et de l'environnement ainsi que pour la sécurité. · Propriétés explosives: | <p>Liquide</p> <p>Le produit n'est pas explosif.</p> |
|---|--|
-
- | | |
|---|---|
| <ul style="list-style-type: none"> · Informations concernant les classes de danger physique | |
| <ul style="list-style-type: none"> · Substances et mélanges explosibles · Gaz inflammables · Aérosols · Gaz comburants · Gaz sous pression · Liquides inflammables · Matières solides inflammables · Substances et mélanges autoréactifs · Liquides pyrophoriques · Matières solides pyrophoriques · Matières et mélanges auto-échauffants · Substances et mélanges qui dégagent des gaz inflammables au contact de l'eau · Liquides comburants · Matières solides comburantes · Peroxydes organiques · Substances ou mélanges corrosifs pour les métaux · Explosibles désensibilisés | <p>néant</p> <p>néant</p> <p>néant</p> <p>néant</p> <p>néant</p> <p>néant</p> <p>néant</p> <p>néant</p> <p>néant</p> <p>néant</p> <p>néant</p> <p>néant</p> <p>néant</p> <p>néant</p> <p>néant</p> <p>néant</p> |
- Peut être corrosif pour les métaux.

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

- **10.1 Réactivité** Pas de décomposition si le produit est entreposé et utilisé selon les prescriptions.
- **10.2 Stabilité chimique** Stable dans les conditions recommandées de stockage.
- **Décomposition thermique/conditions à éviter:** Pas de décomposition en cas d'usage conforme.
- **10.3 Possibilité de réactions dangereuses**
Réaction exothermique avec des acides forts.
Stable dans des conditions normales.
- **10.4 Conditions à éviter** Chaleur.
- **10.5 Matières incompatibles:** Aluminium.
- **10.6 Produits de décomposition dangereux:** Aucun, dans les conditions normales de stockage et d'utilisation.

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

- **11.1 Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) no 1272/2008**
- **Toxicité aiguë** Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- **Valeurs LD/LC50 déterminantes pour la classification:**
Toxicité aiguë par voie orale :
Estimation de la toxicité aiguë: > 2 000 mg/kg
Méthode: Méthode de calcul
Toxicité aiguë par inhalation :
Estimation de la toxicité aiguë: > 20 mg/l
Durée d'exposition: 4 h
Atmosphère de test: vapeur Méthode: Méthode de calcul
Toxicité aiguë par voie cutanée :
Estimation de la toxicité aiguë: > 2 000 mg/kg
Méthode: Méthode de calcul

(suite page 8)

FR

Fiche de données de sécurité

selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 23.01.2024

Numéro de version 1

Révision: 23.01.2024

Nom du produit: LE VRAI PROFESSIONNEL MEDICAL BACTOPIN PLUS CONCENTRE

(suite de la page 7)

CAS: 7173-51-5 Chlorure de didécyl diméthyl ammonium

Oral	LD50	238 mg/kg (rat) (OCDE 401)
Voie cutanée	LD50	3.342 mg/kg (lapin)

CAS: 141-43-5 Monoéthanolamine

Oral	LD50	1.515 mg/kg (rat)
Voie cutanée	LD50	1.515 mg/kg (lapin)
Inhalatoire	LC50/4 h	>1,3 mg/l /(6h) (rat)

CAS: 67-63-0 propane-2-ol

Oral	LD50	5.280 mg/kg (rat)
Voie cutanée	LD50	12.800 mg/kg (lapin)
Inhalatoire	LC50/4 h	72,6 mg/l (rat)

- **Symptômes significatifs dans les tests sur animaux:**
Aucune évaluation toxicologique n'est à notre disposition à l'heure actuelle.
- **Corrosion cutanée/irritation cutanée**
Evaluation: Provoque des brûlures.
Résultat: Corrosif après 3 minutes à 1 heure d'exposition Remarques: Avis d'expert
- **Lésions oculaires graves/irritation oculaire**
Provoque de graves lésions des yeux.
- **Sensibilisation respiratoire ou cutanée**
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- **Mutagénicité sur les cellules germinales**
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- **Cancérogénicité** Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- **Toxicité pour la reproduction**
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- **Toxicité spécifique pour certains organes cibles (STOT) - exposition unique**
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- **Toxicité spécifique pour certains organes cibles (STOT) - exposition répétée**
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- **Danger par aspiration** Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- **Toxicocinétique, métabolisme et distribution** données non disponibles à ce jour
- **Effets aigus (toxicité aiguë, irritation et corrosivité)** données non disponibles à ce jour
- **Toxicité par administration répétée** données non disponibles à ce jour
- **11.2 Informations sur les autres dangers**
Remarques: En cas d'ingestion, brûlures graves de la bouche et de la gorge, ainsi que danger de perforation de l'oesophage et de l'estomac.
Remarques: L'ingestion peut provoquer des nausées, des vomissements, une irritation de la gorge, des maux d'estomac, et causer finalement une perforation intestinale.

• Propriétés perturbant le système endocrinien

Aucun des composants n'est compris.

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

- **12.1 Toxicité**
- **Toxicité aquatique:**
Toxique pour les organismes aquatiques.

CAS: 7173-51-5 Chlorure de didécyl diméthyl ammonium

NOEC	530 mg/l (daphnies) (OCDE 218) espèce : chironomus sp toxicité chronique : durée exposition 28 jours 0,01 mg/l (daphnies) (OCDE 211) test de reproduction durée exposition 21 jours
------	---

(suite page 9)

FR

Fiche de données de sécurité

selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 23.01.2024

Numéro de version 1

Révision: 23.01.2024

Nom du produit: LE VRAI PROFESSIONNEL MEDICAL BACTOPIN PLUS CONCENTRE

(suite de la page 8)

EC50	0,032 mg/l (poisson) (OCDE 210) durée exposition 34jours espèce : danio rerio (poisson zebre)
EC50(48h)	11 mg/l (bactéries) (OCDE 209) durée exposition :3h
EC/LC50/96h	0,062 mg/l (daphnies) (EPA-FIFRA)
LC50(96h)	0,026 mg/l (algues) (OCDE 201)
	0,19 mg/l (poisson) (US-EPA)
CAS: 141-43-5 Monoéthanolamine	
EC50(48h)	27,04 mg/l (daphnies)
CAS: 67-63-0 propane-2-ol	
EC50(48h)	13.299 mg/l (daphnies)
EC50/72h	>1 ug/l (algues)
LC0/96h	9.640 mg/l (poisson)

12.2 Persistance et dégradabilité

Chlorure de didécyltriméthylammonium (CAS n°: 7173-51-5)

Type de Test: Essai de Sturm modifié

Concentration: 10 mg/l

Résultat: Facilement biodégradable.

Biodégradation: 72 % Durée d'exposition: 28 jr

Méthode: OCDE Ligne directrice 301 B

BPL: oui

Type de Test: Test de Die-Away

Concentration: 0,016 mg/l Biodégradation: 93,3 % Durée d'exposition: 28 jr BPL: oui

Type de Test: Test de OECD Confirmatory Biodégradation: 91 %

Durée d'exposition: 24 - 70 jr

Méthode: OCDE ligne directrice 303A BPL: non

Stabilité dans l'eau : Type de Test: Dégradation abiotique

hydrolytiquement stable Méthode: EPA-FIFRA BPL: oui

Répartition entre les compartiments : Mobile dans les sols environnementaux Méthode: US-EPA

2-Aminoéthanol(No.-CAS: 141-43-5)

Biodégradabilité : Type de Test: Essai de Sturm modifié

Résultat: Facilement biodégradable.

Biodégradation: > 80 % Durée d'exposition: 19 jr

Méthode: OCDE Ligne directrice 301 B

Bioaccumulation : Remarques: donnée non disponible

Facteur de bioconcentration (FBC): < 100

12.3 Potentiel de bioaccumulation Pas d'autres informations importantes disponibles.

12.4 Mobilité dans le sol Pas d'autres informations importantes disponibles.

12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB

• **PBT:** Non applicable.• **vPvB:** données non disponibles à ce jour

12.6 Propriétés perturbant le système endocrinien

Pour les informations relatives aux propriétés perturbant le système endocrinien, se référer à la rubrique 11.

12.7 Autres effets néfastes

Autres indications écologiques:

Indications générales:

Le(s) agent(s) de surface contenu(s) dans cette préparation respecte(nt) les critères de biodégradabilité comme définis dans la réglementation (CE) no 648/2004 relatif aux détergents. Les données prouvant cette affirmation sont tenues à la disposition des autorités compétentes des Etats Membres et leur seront fournies à leur demande expresse ou à la demande du producteur de détergents.

FR

(suite page 10)

Fiche de données de sécurité

selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 23.01.2024

Numéro de version 1

Révision: 23.01.2024

Nom du produit: LE VRAI PROFESSIONNEL MEDICAL BACTOPIN PLUS CONCENTRE

(suite de la page 9)

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

- **13.1 Méthodes de traitement des déchets**
- **Elimination du produit/de l'emballage**
Recycler ou éliminer l'emballage par un collecteur ou un organisme agréé.
- **Code déchet:**
20 01 29: détergent contenant des substances dangereuses
07 06 : dechet provenant de la FFDU des corps gras, savons , détergents, désinfectants et cosmétiques
15 01 10* : Emballages contenant des résidus de substances dangereuses ou contaminés par de tels résidus.
- **Emballages non nettoyés:**
- **Recommandation:** Bien vider et bien rincer; rendre inutilisable.
- **Produit de nettoyage recommandé:** Eau

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

- | | |
|--|--|
| <ul style="list-style-type: none"> · 14.1 Numéro ONU ou numéro d'identification · ADR, IMDG, IATA | UN1903 |
| <ul style="list-style-type: none"> · 14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU · ADR · IMDG · IATA | UN1903 DÉSINFECTANT LIQUIDE CORROSIF, N.S.A. (Chlorure de didécyl diméthyl ammonium, ETHANOLAMINE), DANGEREUX POUR L'ENVIRONNEMENT

DISINFECTANT, LIQUID, CORROSIVE, N.O.S. (didecyldimethylammonium chloride, ETHANOLAMINE), MARINE POLLUTANT
DISINFECTANT, LIQUID, CORROSIVE, N.O.S. (didecyldimethylammonium chloride, ETHANOLAMINE) |
| <ul style="list-style-type: none"> · 14.3 Classe(s) de danger pour le transport · ADR, IMDG | <div style="display: flex; align-items: center;">   </div> |
| <ul style="list-style-type: none"> · Classe · Étiquette | 8 Matières corrosives.
8 |
| <ul style="list-style-type: none"> · IATA | <div style="display: flex; align-items: center;">  </div> |
| <ul style="list-style-type: none"> · Class · Label | 8 Matières corrosives.
8 |
| <ul style="list-style-type: none"> · 14.4 Groupe d'emballage · ADR, IMDG, IATA | II |
| <ul style="list-style-type: none"> · 14.5 Dangers pour l'environnement · Polluant marin: · Marquage spécial (ADR): | Oui
Signe conventionnel (poisson et arbre)
Signe conventionnel (poisson et arbre) |
| <ul style="list-style-type: none"> · 14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur | Attention: Matières corrosives. |

(suite page 11)

FR

Fiche de données de sécurité

selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 23.01.2024

Numéro de version 1

Révision: 23.01.2024

Nom du produit: LE VRAI PROFESSIONNEL MEDICAL BACTOPIN PLUS CONCENTRE

(suite de la page 10)

· Code danger:	80
· No EMS:	F-A,S-B
· 14.7 Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI	Non applicable.
· Indications complémentaires de transport:	
· ADR	
· Quantités limitées (LQ)	1L
· Quantités exceptées (EQ)	Code: E2 Quantité maximale nette par emballage intérieur: 30 ml Quantité maximale nette par emballage extérieur: 500 ml
· Catégorie de transport	2
· Code de restriction en tunnels	E
· IMDG	
· Limited quantities (LQ)	1L
· Excepted quantities (EQ)	Code: E2 Maximum net quantity per inner packaging: 30 ml Maximum net quantity per outer packaging: 500 ml
· "Règlement type" de l'ONU:	UN 1903 DÉSINFECTANT LIQUIDE CORROSIF, N.S.A. (CHLORURE DE DIDÉCYL DIMÉTHYL AMMONIUM, ETHANOLAMINE), 8, II, (E), DANGEREUX POUR L'ENVIRONNEMENT

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

- **15.2 Évaluation de la sécurité chimique:** Une évaluation de la sécurité chimique n'a pas été réalisée.
- **15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement**
Références législatives :
 - **Informations relatives au Règlement Détergents CE n° 648/2004 et 907/2006**
Contient parmi d'autres constituants:
 - **5% ou plus, mais moins de 15%:**
agents de surfaces cationiques
agents de surfaces non ioniques
désinfectant (chlorure de didécyll diméthyll ammonium)
 - **Tableau des maladies professionnelles selon le Code du Travail français:**
Tableau n°65 - Possibilité de lésions eczématiformes de mécanisme allergique
 - **Règlement (UE) n° 528/2012 du 22 mai 2012 concernant la mise à disposition sur le marché et l'utilisation des produits biocides. Substance(s) active(s) :**
Substance(s) active(s) : chlorure de didécyll diméthyl ammonium : CAS n°7173-51-5 :72,45 g/l
TP2 - TP4 (SL)
 - **Règlement REACH (CE) n°1907/2006 :**
Substances en annexes XIV (autorisation) et XVII (restriction) : aucune substance n'est reprise dans ces annexes.
 - **Arrêté du 19 décembre 2013 concernant les procédés et les produits utilisés pour le nettoyage des matériaux et objets destinés à entrer en contact avec des denrées, produits et boissons pour l'alimentation de l'homme et des animaux**
Apte au contact alimentaire après rinçage à l'eau potable.
 - **Installations classées pour l'environnement (nomenclature ICPE) 4510**

FR

(suite page 12)

Fiche de données de sécurité

selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 23.01.2024

Numéro de version 1

Révision: 23.01.2024

Nom du produit: LE VRAI PROFESSIONNEL MEDICAL BACTOPIN PLUS CONCENTRE

(suite de la page 11)

RUBRIQUE 16: Autres informations

Ces indications sont fondées sur l'état actuel de nos connaissances, mais ne constituent pas une garantie quant aux propriétés du produit et ne donnent pas lieu à un rapport juridique contractuel.
223103-V1

· **Phrases R et/ou H pertinentes:**

H225 Liquide et vapeurs très inflammables.
H301 Toxique en cas d'ingestion.
H302 Nocif en cas d'ingestion.
H312 Nocif par contact cutané.
H314 Provoque des graves brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.
H315 Provoque une irritation cutanée.
H318 Provoque de graves lésions des yeux.
H319 Provoque une sévère irritation des yeux.
H332 Nocif par inhalation.
H335 Peut irriter les voies respiratoires.
H336 Peut provoquer somnolence ou vertiges.
H400 Très toxique pour les organismes aquatiques.
H411 Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
H412 Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

· **Service établissant la fiche technique:** Marketing

· **Date de la version précédente:** 22.01.2024

· **Acronymes et abréviations:**

ADR: Accord relatif au transport international des marchandises dangereuses par route
IMDG: International Maritime Code for Dangerous Goods
IATA: International Air Transport Association
GHS: Globally Harmonised System of Classification and Labelling of Chemicals
EINECS: European Inventory of Existing Commercial Chemical Substances
ELINCS: European List of Notified Chemical Substances
CAS: Chemical Abstracts Service (division of the American Chemical Society)
DNEL: Derived No-Effect Level (REACH)
PNEC: Predicted No-Effect Concentration (REACH)
LC50: Lethal concentration, 50 percent
LD50: Lethal dose, 50 percent
PBT: Persistent, Bioaccumulative and Toxic
vPvB: very Persistent and very Bioaccumulative
Flam. Liq. 2: Liquides inflammables – Catégorie 2
Met. Corr.1: Substances ou mélanges corrosifs pour les métaux – Catégorie 1
Acute Tox. 3: Toxicité aiguë – Catégorie 3
Acute Tox. 4: Toxicité aiguë – Catégorie 4
Skin Corr. 1B: Corrosion cutanée/irritation cutanée – Catégorie 1B
Skin Corr. 1C: Corrosion cutanée/irritation cutanée – Catégorie 1C
Skin Irrit. 2: Corrosion cutanée/irritation cutanée – Catégorie 2
Eye Dam. 1: Lésions oculaires graves/irritation oculaire – Catégorie 1
Eye Irrit. 2: Lésions oculaires graves/irritation oculaire – Catégorie 2
STOT SE 3: Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition unique) – Catégorie 3
Aquatic Acute 1: Dangers pour le milieu aquatique- toxicité aiguë pour le milieu aquatique – Catégorie 1
Aquatic Chronic 2: Dangers pour le milieu aquatique- toxicité à long terme pour le milieu aquatique – Catégorie 2
Aquatic Chronic 3: Dangers pour le milieu aquatique- toxicité à long terme pour le milieu aquatique – Catégorie 3

· *** Données modifiées par rapport à la version précédente**

Mise à jour selon le Règlement (UE) 2020/878.

Version CLP 1.1

FR